

**Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Caroline Désir, Ministre de l'Éducation, concernant  
L'absence de priorité pour vacciner les enseignants**

Madame la Ministre,

« *L'éducation est devenue une priorité politique nationale* ». Ces mots, prononcés sur le plateau de la RTBF en octobre 2020, ce sont les vôtres.

A l'époque, il y a une unanimité (y compris de part et d'autre de la frontière linguistique) pour préserver l'école. En effet, le confinement a fait beaucoup de dégâts pour notre jeunesse, que ce soit sur le plan pédagogique ou sur le plan du bien-être des jeunes. Toujours à la même époque, il y a de nombreuses difficultés d'ordre organisationnel dans les écoles, avec les cas de contaminations et les mises en quarantaines. C'était un véritable casse-tête pour les établissements et les directions qui devaient refaire les horaires et trouver des remplaçants pour assurer la continuité pédagogique. Le tout en assurant en continu le respect des règles sanitaires.

A l'heure où les fonctions critiques prioritaires pour la vaccination viennent d'être arrêtées, les enseignants n'en font pas partie. La task force vaccination justifie cet élément en affirmant que « *les enseignants ne sont pas particulièrement plus à risque que d'autres professions et qu'il faut distinguer les professions essentielles des fonctions critiques* ».

Madame la Ministre, comment expliquez-vous cette situation? La philosophie a-t-elle évolué? Quelle est la position du GEMS à ce sujet et quelles démarches allez-vous entreprendre pour apaiser les tensions? Avez-vous pris contact avec les Ministres régionaux en charge de l'organisation de la vaccination afin d'harmoniser les positions et les agendas?

Je vous remercie.

### La réponse de la Ministre :

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous rappelle tout d'abord que je ne suis pas responsable de la stratégie de vaccination et de sa mise en œuvre. Celles-ci sont du ressort de l'État fédéral et des Régions. La Fédération Wallonie-Bruxelles est cependant représentée dans le groupe de travail «Vaccination» par une représentante de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), afin de communiquer nos priorités et nos points d'attention. La Fédération est également présente dans la CIM Santé, par l'intermédiaire de Bénédicte Linard et Valérie Glatigny qui relaient la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs avec l'ensemble des membres du gouvernement que j'ai rencontré, avant le congé de Carnaval, les représentants des organisations syndicales des membres du personnel de l'enseignement. J'ai souhaité faire le point avec eux sur l'enjeu de la vaccination.

Aux différentes étapes de la construction de la stratégie interfédérale de vaccination, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a plaidé pour que les membres des personnels de l'enseignement soient reconnus comme relevant des fonctions essentielles et fassent partie des publics prioritaires à vacciner dans ce cadre. Malheureusement, le calendrier de livraison des doses de vaccin à la Belgique ne permet pas, pour le moment, d'envisager une phase de vaccination réservée à des fonctions essentielles. Le nombre de doses qui seront livrées dans ces prochaines semaines sera insuffisant pour couvrir, à court terme, d'autres publics que les plus de 65 ans et ceux concernés par une comorbidité. Or, la protection de ces personnes à haut risque doit rester une priorité absolue dans le cadre de la stratégie de vaccination.

Outre ces personnes à risque, la CIM Santé a décidé, sur recommandation des experts du groupe de travail, de réserver 30 000 vaccins pour des fonctions critiques – à ne pas confondre avec des fonctions essentielles –, à savoir des forces d'intervention ou les militaires qui partent en mission. Ce ne sont donc pas tous les policiers, pompiers ou militaires qui sont concernés, mais bien certains d'entre eux qui travaillent sur le terrain et qui doivent intervenir dans des situations où les contacts avec des adultes potentiellement positifs au virus sont inévitables sans gestes barrières.

Si une phase de vaccination réservée aux fonctions essentielles est activée, le gouvernement continuera à défendre la prise en considération, à ce titre, des membres des personnels de l'enseignement. Dans le cadre global de la stratégie de vaccination, nous sommes limités par le nombre de doses disponibles à un moment donné. Si ce nombre ne permet pas de couvrir l'ensemble des membres du personnel dans une éventuelle phase de vaccination prioritaire, notre gouvernement a convenu de travailler à l'inclusion prioritaire des personnels occupés dans des types ou niveaux d'enseignement présentant les contacts les plus à risque avec les élèves, comme c'est le cas dans l'enseignement spécialisé.

Madame Schyns, la phase 1A de la stratégie de vaccination vise les personnes travaillant dans des collectivités à risque, comme les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, le personnel de première ligne qui travaille dans des unités réservées aux malades de la Covid-19, et enfin, le personnel des soins de santé. Le personnel travaillant en première ligne et dans les collectivités à risque est prioritaire par rapport au reste du personnel médical. Nous

avons fourni toutes les informations utiles quant à nos publics éligibles dans cette phase 1A. Il appartient désormais aux Régions d'inviter les personnes concernées à se faire vacciner, en fonction des priorités et de la disponibilité des doses.

Dans nos listes, nous avons tenu compte de l'ensemble des options de base groupées (OBG) et formations impliquant des stages dans les secteurs concernés, ainsi que les enseignants chargés d'encadrer ces stages. Les élèves que vous citez en font partie, étant donné qu'ils sont susceptibles d'aller travailler dans des unités dédiées à la Covid-19, auprès des patients atteints du coronavirus ou dans des collectivités résidentielles vulnérables, en contact avec des publics vulnérables. Les élèves stagiaires des sections de puériculture appelés à prester en milieu hospitalier ont été pris en considération dans notre recensement, mais devraient être invités à se faire vacciner un peu plus tard, en même temps que l'ensemble des personnels hospitaliers.

S'agissant du dépistage salivaire des membres du personnel enseignant, la CIM Santé, élargie aux ministres de l'Éducation, a décidé le 10 février dernier d'autoriser le lancement d'une expérience pilote dans un nombre restreint d'écoles. La particularité du dépistage salivaire, technique développée par l'ULiège et utilisée dans les maisons de repos de la Région wallonne, est qu'il ne nécessite pas l'intervention de personnel médical. L'idée est de fournir, chaque semaine, un kit de test aux membres du personnel qui effectuent le prélèvement chez eux et le ramènent à l'école. Ces tests sont alors acheminés vers des laboratoires de la plateforme fédérale de dépistage qui regroupe différents laboratoires universitaires par des points de logistique centraux. Après analyse du test, le membre du personnel aura normalement accès aux résultats dans la journée du prélèvement. La fiabilité un peu moindre de ces tests par rapport aux tests PCR naso-pharyngés est contrebalancée par leur régularité.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous allons débiter cette expérience pilote dans vingt écoles fondamentales et secondaires, dès la semaine prochaine. Ces écoles ont été sélectionnées sur la base d'un échantillon représentatif fourni par les différentes fédérations de pouvoirs organisateurs et Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), toutes parties prenantes à l'expérience. Selon l'accord de la CIM Santé, le financement des kits des tests de dépistage et leur acheminement vers des points de logistique centraux répartis sur le territoire sont à charge des entités fédérées. Le ministère de la Fédération Wallonie- Bruxelles va mettre des chauffeurs à notre disposition à cet effet.

Concernant le financement des kits de test de dépistage, une convention a été conclue entre le gouvernement et l'ULiège portant sur la mise à disposition gratuite de ces kits pour la Communauté française. C'est donc avec l'ULiège que nous réaliserons cette phase pilote dans les semaines à venir.

Enfin, le coût de l'analyse en laboratoire est du ressort de l'État fédéral, ainsi que l'élaboration d'un système d'encodage central permettant de relier les résultats des tests au système central de Sciensano. Le but est d'agir au plus vite lorsqu'un cas de Covid-19 est détecté, afin de limiter le nombre de fermetures d'écoles. Le but est d'être le plus réactif possible et de pouvoir élargir, à un moment donné, le nombre d'écoles concernées.